

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 13 février 2017 à 20h00 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes	Siège #4 vacant
Mme Chantal Proulx	M. Fernand Gauthier
M. Stéphane Deschênes	M. Guildo Castonguay

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

2. Lecture de l'ordre du jour

3. Embauche d'une ressource en loisirs

17-02-29

Proposé par Chantal Proulx et résolu à la majorité des conseillers de faire l'embauche de M. Louis-Georges Lévesque à titre de responsable des loisirs 24h par semaine selon les conditions établies à la convention collective.

Pour : 3

Contre : 2

4. Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

17-02-30

Je Martin Normand, directeur général de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 272-17 Règlement d'emprunt numéro 272-17 décrétant un emprunt de 3 841 200\$ pour la mise aux normes de l'eau potable est de 487;

Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 60

Que le nombre de signatures apposées est de 0;

Je déclare que le règlement 272-17 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20h30 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général